Rapport 2015

sur la situation en matière de Développement Durable Ville de MONTAUBAN

Ville de Montauban

Editorial

Chaque année, le rapport développement durable en complément du rapport financier d'orientation budgétaire, vise à mieux appréhender la démarche engagée en faveur du développement durable dans les différents projets conduits par la Ville de Montauban.

Ce rapport n'est pas exhaustif mais il porte un éclairage sur les programmes et les actions lancés et réalisés par la Ville de Montauban et met également en perspective les engagements de la collectivité pour 2016. Il permet ainsi de donner davantage de lisibilité à l'action de la collectivité en matière de développement durable.

Le développement durable est une notion qui recouvre de très nombreux domaines et qui nous concerne tous : services municipaux mis à contribution dans leurs pratiques quotidiennes, partenaires de la ville auxquels des efforts particuliers sont demandés, mais aussi habitants appelés à participer à travers différents projets comme par exemple, le défi famille à énergie positive.

Montauban a une longue tradition environnementale. Cela ne la met pas à l'abri de ce qui est devenu une urgence environnementale, comme nous l'a rappelé la tempête du 31 août dernier. C'est pourquoi les efforts doivent être maintenus et amplifiés.

Après s'être lancée dans la démarche plan climat, la ville a pu, suite à la nomination de l'agglomération devenir Territoire à Energie Positive et bénéficier de subventions de l'état.

Brigitte Barèges
Maire de Montauban,
Présidente du Grand Montauban,
Vice-Présidente du Conseil Départemental.

Marie Claude Berly
Adjointe au maire,
Déléguée communautaire,
Développement durable,
Eau & assainissement,
Parcs & jardins,
Réseaux publics et informatique.

Une démarche active depuis plusieurs années

Depuis 1996	2001	2008	2011	2015
Actions ponctuelles réduction des déchets, amélioration de l'assainissement, des économies d'énergie…	Les compétences environnements passent à l'agglomération, gestion des cours d'eau et des sentiers pédestres	Lancement de la démarche Plan Climat	Approbation de la feuille de route pour un territoire Bas Carbone	LauréateTEPCV Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte

PLAN DU DOCUMENT

Pourquoi ce rapport ?
Comment lire ce rapport ? page 5

1 Les actions de la ville de Montauban en matière de développement durable

Des actions et des programmes concrets de développement durable

Finalité n°1 : lutter contre le changement climatique
Fiche A : Encourager la performance énergétique des bâtiments privés page 6
Fiche B : Favoriser les modes de transports alternatifs aux déplacements seul en voiture page 7
Fiche C : Suivre et améliorer la démarche plan climat page 8

Finalité n°2 : préserver les ressources naturelles et le cadre de vie
Fiche A : Développer la place du végétal sur le territoire et la biodiversité urbaine page 9
Fiche B : Préserver la ressource en eau page 10
Fiche C : Collecter les déchets page 11

Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains
Fiche A : Améliorer l'accessibilité de la ville page 13
Fiche B : Assurer une mixité fonctionnelle : habitat, économie, service page 14
Fiche C : Lutter contre les exclusions et la précarité page 15

Finalité 4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Fiche A : Soutenir la petite enfance, les jeunes et les personnes âgées page 16
Fiche B : Promouvoir le sport et la culture pour tous page 18

Finalité n°5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables
Fiche A : Sensibiliser les entreprises au développement durable page 20
Fiche B : Promouvoir le développement d'un tourisme durable page 21

2 La Ville de Montauban, une collectivité exemplaire et écoresponsable

Fiche A : L'organisation de la collectivité page 22
Fiche B : Politique d'achats éco responsables page 23
Fiche C : Construire, gérer des bâtiments et des équipements performants en énergie page 24
Fiche D : Les engagements des agents et des services pour des pratiques durables page 25

3 Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation page 27

Pourquoi ce rapport ?

L'objectif de ce rapport est de répondre aux exigences du décret n°2011-687 du 17 juin 2011 pris en application de l'article 255 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement dite «Grenelle 2».
Ce décret soumet les collectivités territoriales, les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et préalablement au débat sur le projet de budget, à la présentation d'un rapport sur la situation en matière de développement durable.
Ce rapport s'inscrit dans un contexte général de transparence et d'informations à destination des citoyens dans le sens d'une plus grande intégration du développement durable dans les politiques publiques.

Comment lire ce rapport ?

Ce rapport constitue un document de synthèse des démarches de développement durable de la Ville de Montauban.
Structuré en trois parties, il décrit :

1. **La stratégie et les actions de la ville de Montauban en matière de développement durable,**

2. **L'exemplarité de la ville de Montauban en matière de développement durable,**

3. **Les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation des politiques de développement durable.**

Ce rapport établit dans sa 1ère partie, un bilan au regard des cinq finalités du développement durable :

Finalité 1	Lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Epanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

1/ Des actions et des programmes concrets de développement durable

Les politiques engagées sont décrites selon les 5 finalités et pour chaque finalité sont développées des actions, en donnant quelques chiffres, un zoom sur des actions nouvelles et en listant des projets pour 2016.

Finalité n°1 : Lutter contre le changement climatique	
Fiche A	Encourager la performance énergétique des bâtiments privés
Fiche B	Favoriser les modes de transport alternatif aux déplacements seul en voiture
Fiche C	Suivre et améliorer la démarche plan climat
Finalité n°2 : Préserver les ressources naturelles et le cadre de vie	
Fiche A	Développer la place du végétal en ville et la biodiversité urbaine
Fiche B	Préserver la ressource en eau
Fiche C	Collecter les déchets
Finalité n°3 : Epanouissement de tous les êtres humains	
Fiche A	Améliorer l'accessibilité de la ville
Fiche B	Assurer une mixité sociale de l'habitat
Fiche C	Lutter contre les exclusions et la précarité
Finalité n°4 : Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations	
Fiche A	Soutenir la petite enfance, les jeunes et les personnes âgées
Fiche B	Promouvoir le sport et la culture pour tous
Finalité n°5 : Dynamiques de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.	
Fiche A	Sensibiliser les entreprises au développement durable
Fiche B	Promouvoir le développement d'un tourisme durable

Fiche A : Encourager la performance énergétique des bâtiments privés

Quelques chiffres

En étant commune membre du GMCA, la Ville de Montauban encourage les économies d'énergies dans les bâtiments privés à travers plusieurs systèmes d'aides :
En 2014, le GMCA a engagé **445 816€ de subventions Anah** (parc privé uniquement) et **165 960 €** de crédits FART (Fond d'Aide à la Rénovation Thermique) destiné uniquement au programme « Habiter Mieux » visant les travaux d'économie d'énergie. En 2014, la délégation du GMCA a en effet distribué **44 primes ASE** (Aide de Solidarité Ecologique), dont 39 à des propriétaires occupants (sur 57 dossiers agréés).

Programme « Habiter Mieux » :

Ce dispositif ajoute des aides complémentaires aux aides classiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH) pour les propriétaires occupants aux revenus modestes en situation de précarité énergétique par le financement de travaux de rénovation thermique destinés à diminuer de façon significative les déperditions d'énergie de leur logement.

Les CEE délivrés suite aux travaux bénéficiant d'une aide du programme Habiter Mieux sont inscrits au compte de l'obligé référent, qui en conserve automatiquement 75%. Les 25% restants reviennent de droit aux collectivités locales associées, à savoir le GMCA et la Région Midi-Pyrénées, en raison de leur contribution à la mise en œuvre du programme « Habiter mieux ». En contrepartie des fonds perçus, le Grand Montauban Communauté d'Agglomération s'engage à financer diverses actions en faveur du programme Habiter Mieux.

Un avenant au Contrat Local d'Engagement a été signé le 27 décembre 2013 pour la période 2014 – 2017. Ce CLE constitue la déclinaison opérationnelle du programme national « Habiter mieux » sur le territoire communautaire avec pour objet de décrire le mode de coopération concerté mis en place au plan local (allant du repérage des situations à traiter à la réalisation des travaux nécessaires). Le CLE du GMCA prévoit notamment d'abonder de 5% les subventions Anah pour les travaux d'économie d'énergie. Jusqu'au 31 décembre 2014, l'ASE était également complétée par une aide supplémentaire sur fonds propres du GMCA de 500€.

Performance énergétique des logements sociaux : adaptation des marges locales

Le Grand Montauban autorise les bailleurs sociaux à majorer les loyers (jusqu'à 6%) si certains critères sont respectés en particulier sur l'énergie (bâtiments BBC pour les logements neufs, utilisation d'énergie renouvelable pour couvrir 25% des besoins en énergie, classement du logement en C pour l'étiquette énergie du DPE après travaux).

122 logements locatifs sociaux sont programmés en 2015.

Label « location confiance » : Prime de 500€ (durée de 3 ans) renouvelable, à destination des propriétaires bailleurs qui conventionnent sans travaux (loyer conventionné social) et respectent des critères de performance énergétique (étiquette énergie du logement : D au minimum)

Prime chauffe eau solaire : 300 € par installation (capteurs « o solaire », installateur Qualisol, Qualibat énergie solaire ou équivalent) sans condition de ressources depuis 2006. Depuis le début de l'opération, le Grand Montauban a subventionné l'installation de 209 chauffe-eau, soit 923 mètres carrés de capteurs. Chaque année, ce sont plus de 115 tonnes de Gaz à effet de serre qui sont évitées.

Exonération Taxe Foncière : En 2014, la ville de Montauban a institué une exonération de la taxe foncière durant 2 ans pour les habitations ayant réalisé des dépenses dans leur logement destinées à économiser de l'énergie.

Zoom

Développement des économies d'énergies

• Lancement de l'opération: Familles à Energie Positive : 8ème édition nationale de sept 2015 à juin 2016

• Le projet Familles à Energie Positive invite la population à participer à une action, concrète, mesurable, massive et conviviale en proposant un défi pour les économies d'énergie, pour agir contre le réchauffement climatique.
• Chaque équipe fait le pari d'atteindre au moins 8 % d'économies d'énergie par rapport à l'hiver précédant. Les familles vont mesurer pendant 6 mois leur consommation mensuelle d'énergie
• Elles vont choisir d'adopter des gestes simples et constater les économies réalisées. Les résultats sont comparés entre les équipes participantes.

Pour 2016

• Poursuite des programmes et actions existants (programme habiter mieux, label location confiance…) Le dispositif label location confiance sera valorisé par un montant de prime porté à 1 000€ renouvelable.

• Poursuite du projet Famille à Energie Positive

• Lancement de l'étude sur le potentiel en énergie renouvelable du territoire :
Etude de faisabilité sur le potentiel de développement des énergies renouvelables sur les différents secteurs d'urbanisation du territoire zones d'habitat, zones économiques, secteurs d'équipements publics. L'objectif est de pouvoir valoriser les ressources énergétiques locales pour orienter des projets locaux vers plus de sobriété et d'efficacité énergétique.

Fiche B : Favoriser les modes de transports alternatifs aux déplacements seul en voiture

Les déplacements quotidiens représentent chaque année plus de 207 Millions de km réalisés en voiture et ils sont à l'origine d'émission de GES de 14 913teqC. La Ville de Montauban au sein du Grand Montauban, finance les projets de transport en commun, les aménagements pour piétons et cycles, ainsi que le réseau de sentiers pédestres.

Quelques chiffres

Montauban :
- 34 km de bandes et pistes
- 157 appuis vélos

Transport en commun :
- + 18 % d'augmentation de la fréquentation entre 2013 et 2014.

Cheminements piétons cycles réalisés en 2015 Bandes et pistes cyclables :

- **Bressols :** ch de Taillefer
- **Montauban :** Boulevard Urbain ouest 800 m , Rue H Dunant : 550 ml piéton cycle
- **Fonneuve :** 360 ml piéton
- Etude jonction Gare SNCF Rond

Aménagement favorisant le partage de l'espace en 2015 :

Montauban : zone semi piétonne en centre ville rue Léon Maleville 300 m

Rezopouce : un réseau d'autostop organisé : mise en place de 10 arrêts sur les sorties principales de Montauban : 150 inscrits.

Covoiturage : création d'une plateforme internet depuis octobre 2012 : 1 140 inscrits au 15 octobre 2015. Les inscrits ont déclaré sur le site 217 000 km réalisés en covoiturage soit 32,5 T d'équivalent CO2 économisés

86 km
moyenne aller-retour pour un trajet **domicile-travail**

43 km

10 Parkings relais avec un total 430 places : ouverture en 2015 du nouveau parking relais de Lamothe Capdeville.

Zoom

Amélioration des déplacements

- Développement des transports en commun : extension de la ligne D au delà de l'hippodrome, avec de nouveaux tarifs, et de nouveaux horaires, mise en place d'un bus hybride sur la ligne A.

- Développement du garage à vélo : mise en place de 30 places supplémentaires dans le garage à vélo sécurisé de la gare ouvert depuis octobre 2014 soit au total 64 places sécurisées. Cet aménagement favorise l'intermodalité train, bus, vélo.

- Développement des véhicules électriques : mise en place d'une première borne de recharge pour véhicule électrique en centre-ville sur le domaine public , utilisable 24h/24, en face de la poste, allée de l'Empereur.

Bilan plateforme de covoiturage

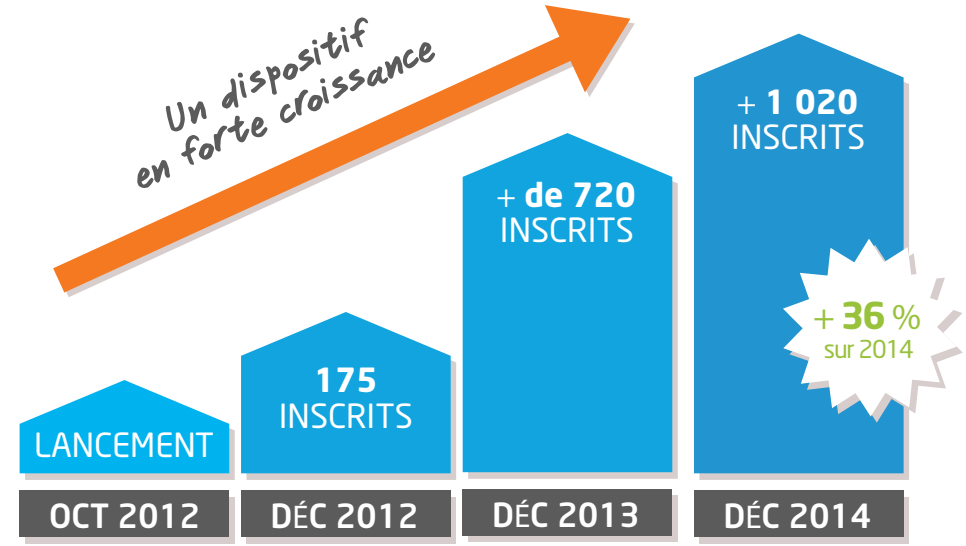

216 917 km
potentiellement covoiturés soit **5 tours de la Terre**

2 250
trajets déclarés partagés par **431 inscrits**

près de 40 %
des trajets enregistrés ont une **forte compatibilité**

32,5 tonnes
équivalent CO2 potentiellement économisés

Pour 2016

Travaux financés par TEPCV

1. Amélioration des aménagements piétons cycles pour favoriser les jonctions gare Zone Albasud et Albanord : Limitation de la vitesse pour favoriser le partage de la voirie; mise en contre sens cyclable, création de bandes cyclables.
2. Aménagement de parking relais sur la zone Albasud.

Etude de la jonction vélo voie verte Bressols Montauban

Etudes sur plusieurs secteurs pour intégrer le piéton cycle :
- prolongement du BUO 800 m
- Aménagement de l'entrée du Pasteur Louis Lafon, entrée Bd Hubert Gouze, BD Montauriol , Bd Doumerc.
- Travaux piétons cycle Bd Heriot.

Fiche C : Suivre et améliorer la démarche plan climat

Quelques chiffres

Chiffres clés

241 000 tonnes équivalent carbone émises par an
soit 3,26 teq C / habitant

L'équivalent
- de 5 500 aller-retours Terre-Lune
- de la combustion de 300 millions de litres de pétrole

dont 6 200 teqC liés au fonctionnement des collectivités (Montauban + Grand Montauban)

• Une feuille de route pour 2020 :
La réflexion Plan Climat conduite en concertation avec les élus, les habitants, les services des collectivités membres et les partenaires du territoire a permis de définir une stratégie d'action, formalisée par la « **feuille de route pour un Territoire Bas Carbone** » qui se décline en cinq axes :
- Un aménagement et un urbanisme économes
- Une mobilité bas carbone
- Bâtiments performants et énergie
- Une économie verte
- L'engagement de tous

• **Un enjeu :** Réduire de 20% de nos émissions de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2020 soit 37 400 t éq.C,
- 5 axes, 11 objectifs,
- 25 actions clés,
- **Un engagement :** délibération fin juin 2011
- 13 partenaires

• 22 actions déjà engagées :

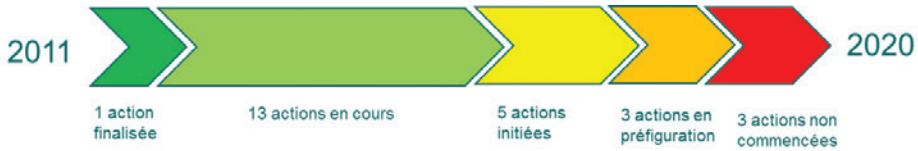

• En 2013, un nouveau signataire pour la charte d'engagement plan climat : GrdF 1ère signature pour GrdF en Midi-Pyrenées

En 2015, la démarche Plan Climat a permis de devenir **Territoire à Energie Positive pour une Croissance Verte**

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE L'ÉNERGIE

Pour 2016

• Poursuite de l'engagement TEPCV (territoire à énergie Positive pour une croissance Verte) en développant des actions nouvelles pour obtenir une aide complémentaire

• Lancement du suivi obligatoire du Plan Climat,

• Réflexion sur le volet adaptation du Plan climat : réduire la vulnérabilité du territoire liée aux impacts du changement climatique.

Zoom

Grand Montauban lauréat **Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV)** signature de la convention de partenariat le 9 septembre 2015, grâce à l'engagement Plan Climat.

Parmi les 525 candidats qui ont répondu à l'appel à projet lancé par le Ministère de l'Ecologie, le Grand Montauban Communauté d'agglomération a été désigné lauréat des Territoires à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) le 9 février 2015.

Cette nomination récompense les territoires engagés dans une démarche exemplaire permettant d'atténuer les effets des changements climatiques, d'encourager la réduction des besoins énergétiques et le développement des énergies renouvelables, et de faciliter l'implantation de filières vertes permettant la création d'emplois.

Suite à la signature de la convention de partenariat **le 9 septembre 2015** avec l'agglomération, **la ville de Montauban** a également pu **bénéficier d'une aide financière de 148 400€ de la part de l'Etat,** pour des projets de rénovation énergétique de bâtiments : salle des fêtes de Saint Martial et gymnase de la VOM.

Fiche A : Développer la place du végétal sur le territoire et la biodiversité urbaine

Quelques chiffres

Des espaces préservés en ville : les parcs et jardins :
- 184,5 ha en 2014
- La ville est lauréate du label de fleurissement « 3 fleurs » depuis 2001
- 60 ha de terrains sportifs

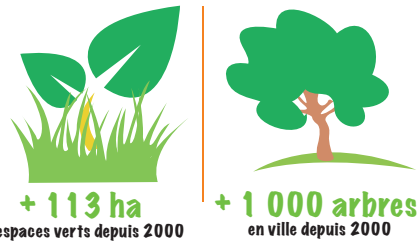

Des espaces préservés en milieu rural : les cours d'eau et les sentiers pédestres
- 180 km de cours d'eau sur la commune de Montauban
- 750 km de fossés
- 47 km de sentiers pédestres.

Gestion raisonnée durable/ zéro phyto
La coulée verte qui traverse Montauban, et les cheminements en bordure du Tarn et du Tescou sont entretenus sans utilisation de pesticides. Les espaces les plus sensibles sont désherbés par des méthodes alternatives : (bordure de ponts : désherbage thermique, bordure de cours d'eau : désherbage mécanique).

Le plan de désherbage définit les secteurs les plus sensibles, en cœur de ville le plus souvent et préconise un désherbage thermique.

Poursuite du programme de lutte biologique contre la cicadelle blanche, en partenariat avec la FREDON Midi-Pyrénées. Plusieurs foyers d'implantations d'auxiliaires sur la commune de Montauban, notamment dans certains jardins publics. Choix d'essences adaptées au sol et au climat et peu consommatrices d'eau.

Amélioration de l'irrigation
Connaissance : établissement d'une cartographie des réseaux d'irrigation, sur 45 % du territoire communal.

Gestion : Informatisation de la gestion du réseau d'irrigation permettant l'optimisation de la consommation d'eau à partir de sondes hygrométriques.
Bilan des consommations du système d'irrigation : définition de mesures correctives.

Protection biologique intégrée :

Les serres municipales sont gérées en lutte intégrée depuis plus de 10 ans, ainsi que plusieurs jardins : la Roseraie

Une information auprès de la population
- **Surveillance** de la pyrale du buis et information des riverains sur les moyens de lutte contre ce ravageur.
- **Mise en place de ruches** en ville et fabrication de « miel de briques » sur 3 sites : le Musée Ingres, le parc du Treil et les serres municipales.
  Production de 40 kg de miel sur la saison 2015.

Informations de la population sur la biodiversité en ville lors des journées du patrimoine. Partenariat avec le rucher école de Montauban.

Zoom

Parcs, promenades et espaces paysagers

Valorisation du site naturel de Boé :
Extension des zones humides, diversification des milieux (créations de mares, de haies) et mesure de préservation d'espèces (Grand Capricorne).
Mise en place d'un plan de gestion

Révision de la liste **des arbres remarquables** dans le cadre du PLU

Etude complète sur l'hydromorphologie des cours d'eau du territoire.
Elle permet une qualification de la ressource en eau par bassins versants au regard de grands enjeux comme la quantité et la qualité des eaux, le risque d'inondation, la qualité écologique ou le cadre de vie. Elle permettra de définir les actions à mener les prochaines années pour restaurer la qualité des cours d'eaux, dans le cadre de la réglementation.

Entretien des cours d'eau et des sentiers pédestres selon des techniques adaptées au développement de la biodiversité. Sur les sentiers pédestres, la mise en place d'une fauche différenciée a permis la préservation du cycle de certaines espèces (orchidées…) et l'apparition d'une flore plus riche.

Pour 2016

- **proposition d'étude pour le passage à une gestion différenciée des espaces verts.**
- **Triple objectif : définir une politique de gestion adaptée à chaque espace, réduire l'usage des produits phytosanitaires, et la consommation d'eau.**
- **Essais d'équipements alternatifs au désherbage chimique : premiers achats en 2016.**

Fiche B : Préserver la ressource en eau

Quelques chiffres

Eau potable

- Volume d'eau mis en distribution : 5 356 675 m3 en 2014
- 630 kms de réseau d'eau potable
- 18 réservoirs communaux d'eau potable
- 20 948 branchements en 2014
- 1 000 000 € HT de travaux par an pour renouveler les canalisations d'eau potable fuyardes et vieillissantes.

Eaux usées

Assainissement collectif

- Volume d'eau épurée : 2 742 000m3 en 2014
- 257 km de réseaux d'eaux usées
- 83 postes de refoulement
- 17 225 branchements desservis
- Une station d'épuration de 95 000 eq/habitants
- Certification AFNOR de la STEP du Verdié (ISO 9001, ISO 14001, OHSAS 18001)
- 1 000 000 € HT à 1 500 000 € HT/ chaque année pour le renouvellement et l'extension des réseaux

Assainissement non collectif

- 4400 installations d'assainissement non collectif (environ 11 000 habitants)

Eaux pluviales

- 750 km de fossés
- 211 km de réseaux séparatif pluvial
- 15 km de réseaux unitaire
- 6 postes de relevage pluvial
- 22 déversoirs d'orage sur le réseau unitaire
- 69 bassins de rétention

Travaux 2015 :

Mise en place d'un nouveau siphon sous le Tarn au niveau du Pont de l'avenir pour afin de répondre au mieux à l'expansion urbanistique du secteur de Bas Pays. Coût : 1.5 millions d'euros HT.

Zoom

4 études indispensables pour le PLU

La Ville de Montauban a lancé deux schémas directeurs :

1/ Schéma directeur de l'assainissement (149 750 € HT.):

Cette étude présente l'état des lieux du service d'assainissement (collectif et non collectif) et propose les solutions techniques les mieux adaptées. De plus, cet outil de programmation et de gestion permettra d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables. Il est un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation.
L'étude a débuté en avril 2013 et se terminera fin 2015.

2/ Schéma directeur de l'eau potable (144 500 € HT)

Cet outil de programmation et de gestion doit permettre d'avoir une vision globale des besoins et des solutions envisageables. Il est un préalable indispensable à la réalisation de travaux structurants et au développement de l'urbanisation et répond aux obligations réglementaires (loi Grenelle 2 de juillet 2010).

L'étude permet de :

- garantir à la population actuelle et future des solutions durables pour une alimentation en eau en quantité et en qualité suffisante, ainsi que pour les besoins de la défense contre l'incendie ;
- optimiser la gestion du service les investissements nouveaux et le renouvellement des équipements en place,
- prendre en compte ce schéma directeur dans les orientations d'urbanisme de façon à garantir une cohérence entre développement des constructions et équipements.
  Le schéma se terminera fin 2015.

Ces deux études se sont accompagnées d'une forte communication auprès des usagers sur les bonnes pratiques (branchements, entretien…).

Deux études complémentaires sont portées par le Grand Montauban et seront intégrées dans les documents d'urbanisme de la ville de Montauban. :

3/ Le Schéma directeur des eaux pluviales (301 562 € HT / subvention Agence de l'Eau 167 966 €)

est une étude sur l'ensemble du territoire du Grand Montauban pour développer une urbanisation durable.
Cette étude permet de résoudre des problèmes ponctuels d'inondation sur des secteurs prioritaires lors de forts épisodes pluvieux. Elle donne les prescriptions précises d'imperméabilisation et de gestion d'eaux pluviales à intégrer secteur par secteur dans le PLU.

4/ L'étude hydromorphologique,

Elle répond à la directive cadre européenne **et permet de garantir :**

- un maintien de la qualité de l'eau à l'échelle de chaque bassin versant sur les 250 km des cours d'eau du territoire.
- de faire un diagnostic qualitatif indispensable des cours d'eau selon les indicateurs du milieu naturel et de réaliser un nouveau plan pluriannuel de gestion.

Elle est subventionnée, comme les travaux qui en découleront, et permettront d'offrir, par exemple, aux cours d'eau une amélioration des qualités auto-épuratrices.

Pour 2016

Assainissement

- Travaux de réhabilitation et extension réseaux : 1.5 millions d'euros HT
- Mise en séparatif du collecteur Nord sur 2014 - 2015 - 2016 :
  2 950 000 € HT en trois tranches .
  Pour 20 161, 09 M d'euros
  Etude concernant la réduction des eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement afin de ne traiter que les eaux usées à la station d'épuration et de limiter les déversements au milieu naturel tous les ans
- Mise en place d'une démarche environnementale, avec Epur'Impact®, la mesure de la performance environnementale, et Arcet Cotation, une certification développement durable reconnue et indépendante. (étude GEM)
- Réalisation du bilan carbone de l'année 2015 (GEM).

Eau potable

- Travaux de réhabilitation et extension réseaux : 1 million d'euros par an HT.
- Réhabilitation des réservoirs de Garrisson n°3 et Saint Michel n°5 : diagnostic et maitrise d'œuvre pour réhabilitation en 2016.
- Création d'une station d'alerte afin de sécuriser la production d'eau potable de l'usine en Planques en prévenant des pollutions en amont de la prise d'eau.
- Mise en place d'actions de gestion quantitative et qualitative de la ressource : sectorisation, optimisation, recherches de fuites, Fin du renouvellement de 1390 branchements plomb.

Fiche C : Collecter les déchets

La ville de Montauban au sein du Grand Montauban, participe au développement d'une politique de gestion des déchets, qui valorise les produits recyclés, incite à la diminution de la production de déchets et réutilise l'énergie produite par l'incinérateur.

Zoom

Programme de prévention des déchets (2010-2015)
Objectif

- Réduire d'au moins 7% sur les 5 ans la production d'Ordures Ménagères et Assimilées
- Diminuer de 3 000 T/an soit diminuer de 30 kg/hab./an.

Evolutions des quantités de déchets par flux :

Type de déchets	2009 (en kg/hab/an)	2014 (en kg/hab/an)	Evolution 2009 - 2014
Ordures ménagères résiduelles	332	295,8	- 11 %
Collecte sélective	88	86,9	- 1 %
Verre	24	26,4	+ 1 %
Total	444	409,1	- 7,9 %

L'objectif de moins 7 % à l'horizon 2015 a été atteint en 2014. En 2014, plusieurs actions ont été menées par le SIRTOMAD (syndicat de traitement des déchets) sur le Grand Montauban pour réduire les quantités de déchets :

1. Promotion des pratiques de compostage sur le territoire :

- 4 sites de compostage partagé ont été mis en place sur le territoire
- 3 sites de compostage en restauration collective ont été mis en place dont la restauration au Lycée Capou à Montauban,
- 5 formations de guides composteurs ont été réalisées par notre maitre composteur pour former 40 guides volontaires au total,

2. Promotion de la lutte contre le gaspillage alimentaire via les boites à pizza :

Le projet consistait à impliquer 20 pizzerias dans le projet de communication sur des boites à pizza.
Dans chaque pizzeria partenaire, le SIRTOMAD a fourni 500 boîtes à pizza lors de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD) 2014.

Les Points fort de l'action sont les suivants :
- Bonne implication des dirigeants et du personnel des pizzerias,
- Sensibilistion d'une clientèle de toutes générations confondues,
- Cette action a incité certains responsables de pizzeria à poursuivre leur implication en participant à l'action sur les gourmets bag en 2015.

3. Réduction des déchets via la mise en place de poulailler :

Mise en place d'un poulailler à la maison de retraite protestante à Montauban, avec l'accompagnement du CPIE Quercy Garonne pour informer le personnel aux consignes pour l'alimentation des poules.
Le poulailler a été réalisé à base de bois de récupération par une association locale employant du personnel en réinsertion (association IDDEES).
En 2015, deux Instituts Médicaux Educatifs seront équipés des mêmes poulaillers. En complément de la réduction des déchets de l'établissement, ce projet apporte une dimension pédagogique et sociale nouvelle.

Fiche C | suite | : Collecter les déchets

Projet 2015-2016 :

Lutte contre le gaspillage alimentaire
En partenariat avec l'UMIH 82 (Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie), pas moins de 20 restaurants partenaires proposeront le Gourmet bag afin que les consommateurs puissent emporter leur reste.

Développement des pratiques de compostage
auprès des habitants en pied d'immeuble, en pavillon et dans les quartiers.

La promotion des évènements pauvres en déchets se poursuivra toujours avec l'ESAT du Pech Blanc pour les gobelets lavables mais aussi avec les associations de marchés de producteurs : distribubution lors des marchés, des sacs réutilisables en toile de jute.

La promotion du stop pub se poursuivra par la mise en place de présentoirs dans tous les accueils de mairies, agences immobilières, syndics de copropriété volontaires…etc.

Signature de conventions de partenariat :

Le Grand Montauban a également signé des conventions de partenariat avec de nouveaux éco organismes afin de favoriser le recyclage et la valorisation des produits : Eco Mobilier, Eco DDS (pour les déchets dangereux) et DASTRI (pour les déchets d'activité de soin) en déchetteries.

Quelques chiffres

Production d'Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) du Grand Montauban :	**20 526 T**
Production moyenne d'OMR Kg/an/hab :	**295,8 Kg/an/hab**
Production de déchets recyclés :	**6 031 T**
Production moyenne de déchets recyclés :	**87 Kg/an/hab**
Production de verre recyclé :	**1 832 T**
Production moyenne de verre recyclé :	**26,4 Kg/an/hab**

Les outils de traitement :

Une plateforme de compostage des déchets verts
Un incinérateur et un réseau de chaleur qui produit 17 000 Mw/h ce qui équivaut à la consommation énergétique de 1 100 habitants.

La collecte :

2 déchetteries, la déchetterie ECOSUD est ouverte aux artisans commerçants.
Travaux de protection contre les risques de chute.

Pour 2016

Poursuite des actions engagées

- **Poursuite du programme de déconteneurisation (Place du 22 septembre à Montauban)**
- **Création de Points de Regroupement (Chemin de Ceinture et Chemin de Deymie à Montauban**
- **Poursuite du programme de prévention des déchets,**
- **Poursuite des actions contre le gaspillage alimentaire**
- **Poursuite du programme de compostage en pied d'immeuble, en pavillons et dans les restaurations collectives**
- **Poursuite de la promotion du Stop Pub**
- **Promotions des événements pauvres en déchets avec le prêt d'une machine à laver les gobelets, gérée par l'ESAT du Pech Blanc,**

Fiche A : Améliorer l'accessibilité de la ville

Repères

Une veille permanente pour intégrer l'accessibilité handicapée dans tous les projets

La commission communale d'accessibilité se réunit une fois par mois pour donner son avis sur tous les permis de construire privés et publics, et les autorisations de travaux. Elle traite en moyenne 100 dossiers /an. Cette commission est composée d'élus, d'associations d'handicapés et des services de l'Etat (DDT , DDCSPP82)

Les travaux de la commission communale ont abouti à la réalisation d'un diagnostic d'accessibilité des bâtiments publics et à un programme pluriannuel d'investissement pour la partie bâtiment.

Halle Lalaque. Barre de transfert.

Salle des fêtes Falguières. Rampe d'accès.

En 2015

Travaux d'amélioration de l'accessibilité réalisés en régie pour 30 000€

Ces travaux ont permis le traitement de la qualité et du confort d'usage par :
- le renforcement de la signalétique (ancien collège, salles des fêtes, gymnases),
- la sécurisation d'escaliers (ancien collège, conservatoire, salles des fêtes, gymnase),
- système de guidage au sol : contraste visuel et tactile au sol pour les non et malvoyants (salles des fêtes),
- contraste des équipements dans les cheminements (cendrier , poteaux etc..) – salles des fêtes et gymnases.

Programme de la mise aux normes accessibilité de la voirie :
arrêts de bus : rénovation de 6 arrêts/an
voirie : intégration des normes accessibilités sur toutes les rénovations de voirie

Zoom

Prise en compte du handicap dans les centres de loisirs

Deux projets ont été retenus dans le cadre de l'appel à projet lancé par la CNAF favorisant l'accueil d'enfants en situation de handicap dans les ALSH :

Projet 1 : Création et recrutement d'un pool d'animateurs spécialisés pour favoriser l'accueil et l'intégration d'enfants en situation de handicap.

Projet 2 : Déploiement d'actions de formation et de sensibilisation des personnels d'animation des équipements de loisirs.
En parallèle, des partenariats étroits sont engagés avec les instituts spécialisés pour permettre des projets d'intégration sur les équipements de loisirs du Grand Montauban.

Prise en compte du handicap dans le monde du travail

Participation du service emploi au forum emploi des personnes handicapées, sensibilisation des entreprises aux recrutements de personnes handicapées, promotion des journées « un jour, un métier en action » en partenariat avec Cap emploi en 2014.

Halle Lalaque. Signalétique sanitaires.

Pour 2016

Poursuite du programme de travaux d'accessibilité

En 2015 le dépôt de l'Agenda d'accessibilité programmée du patrimoine de la ville de Montauban permet d'obtenir sur 9 ans un budget de 250 000 € /an pour traiter les 60 établissements restants.

Fiche B : Assurer une mixité fonctionnelle : habitat, économie, service

Zoom

Révision du PLU

• décembre 2013 : Lancement de la révision du Plu :
• juillet 2015 : Débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD).

Qu'est ce que le PADD ?

Le projet d'aménagement et de développement durables (PADD) est un pièce constitutive du Plan Local d'Urbanisme (PLU). son rôle est de présenter **les objectifs retenus par la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'équipement, de préservation des paysages, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers. Il fixe le cadre voulu pour l'aménagement et l'évolution du territoire à un horizon d'environ 10 ans,** ce qui déterminera les choix à venir de traductions techniques dans le PLU.

Quelles sont les orientations générales proposées pour le PADD ?

3 grandes orientations qui se déclinent en engagements

● 1/ Accueillir de nouveaux habitants, répondre aux besoins diversifiés en logements, mettre en œuvre les projets urbains, relier les quartiers

• Poursuivre le développement résidentiel de Montauban, en maîtrisant la localisation et les formes urbaines proposés sur le territoire
• Affirmer des priorités d'orientations et d'actions par secteur, et mettre en œuvre les projets urbains
• Organiser les mobilités entre quartiers, en marquant les contours, les entrées et les traversées de la ville

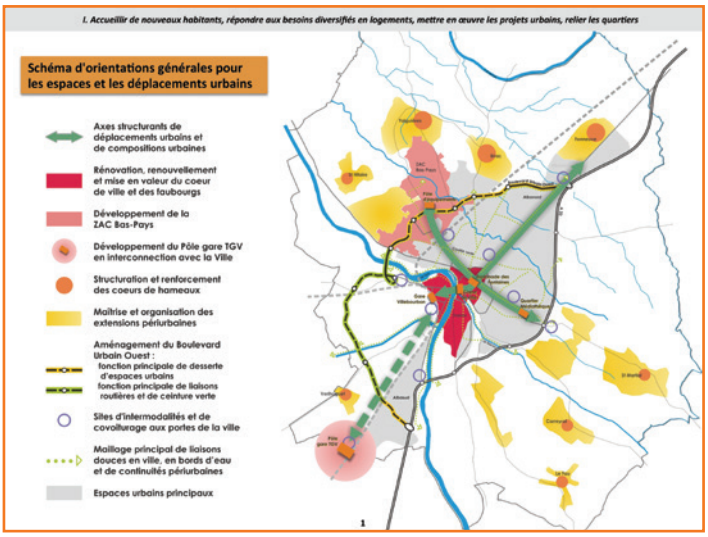

● 2/ Conforter les polarités et les liaisons économiques, répondre aux besoins en équipements et services, favoriser le rayonnement de la ville et de son cœur

• Conforter et équilibrer les polarités économiques Nord et Sud de Montauban, zones d'activités majeures de l'agglomération, en synergie avec les projets majeurs des autres territoires
• Renforcer l'attrait économique et touristique du centre-ville, et plus largement la présence d'activités et de services dans le tissu urbain
• Développer les équipements et infrastructures d'appui à l'économie et à la vie locale
• Préserver les fonctions économiques et sociales de l'agriculture, valoriser les ressources locales

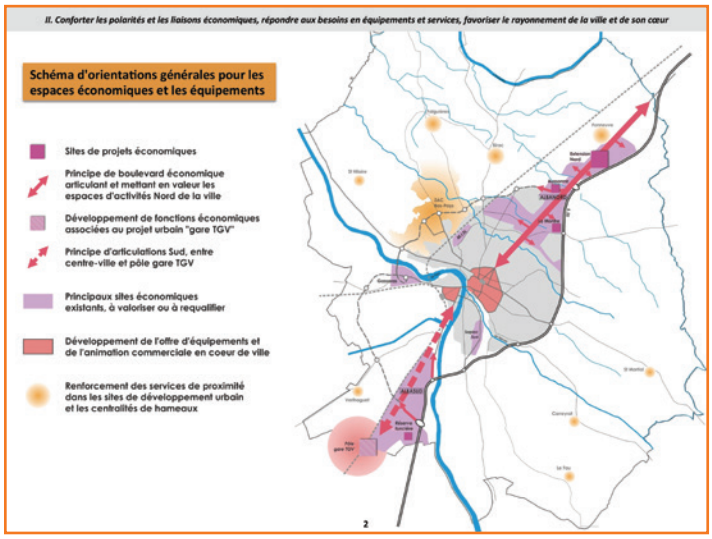

● 3/ Préserver et gérer durablement les ressources naturelles, mettre en évidence la diversité des paysages et patrimoines, modérer la consommation d'espaces

• Protéger les espaces naturels et les paysages végétaux de qualité
• Conforter la trame verte et bleue du territoire montalbanais
• Renforcer la présence et la qualité végétale en milieu urbain, en espaces publics et privés
• Préserver et valoriser le patrimoine urbain, architectural et paysager, qu'il soit remarquable ou de valeur plus locale
• Mettre en œuvre et promouvoir les politiques de protection et de maîtrise qualitative des ressources
• Etre plus économique dans les consommations d'espaces pour l'aménagement et l'urbanisme

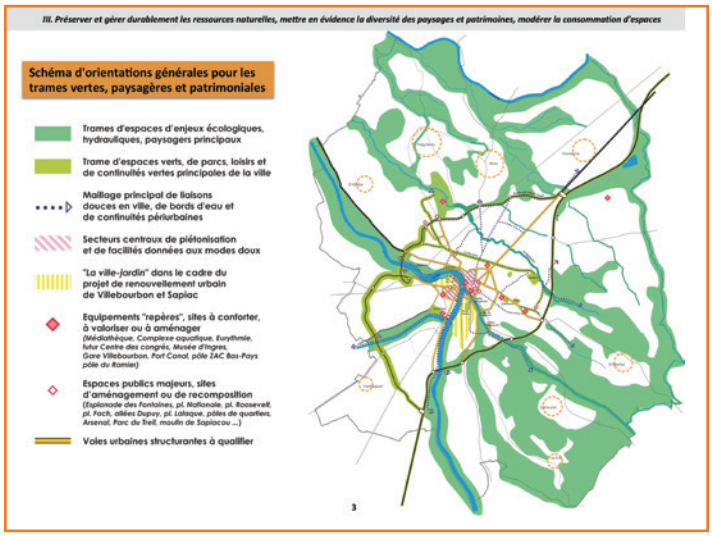

Pour 2016

Finalisation de la révision du PLU de Montauban pour le rendre compatible avec les lois Grenelle et approbation
Zone d'activités des Prades à Montauban : aménagement privé d'une zone économique en proximité des zones d'habitat, Projet autorisé en 2014.Travaux d'aménagement à réaliser fin 2015 début 2016 permettant une liaison douce privilégiée entre les deux.

Selon les annonces gouvernementales, poursuite du projet LGV de la ligne Bordeaux Toulouse : la collectivité pourra envisager en 2016 de poursuivre les études d'aménagements autour de la future gare.

Fiche C : Lutter contre les exclusions et la précarité

Afin de renforcer les solidarités, la ville de Montauban, au sein du Grand Montauban, développe des projets permettant de minimiser l'exclusion et la précarité.

Quelques repères

Lutte contre la précarité énergétique :

• FSL : 1 308 dossiers traités en 2014.
Montant des aides : 31 174 €

Politique de la Ville – Le Contrat de Ville :

Depuis le 1er janvier 2015, le Contrat de ville succède au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS). Après tout un travail préparatoire (diagnostic territorial partagé, groupes de travail pour dégager les objectifs stratégiques et opérationnels, rédaction, etc) le contrat de ville a été signé avec les divers partenaires : l'Etat, la ville de Montauban, le Conseil Départemental, le Conseil Régional et l'Agence Régionale de Santé le 10 juillet 2015.
« Le Contrat de Ville est le cadre unique et global de la politique de la ville ayant pour but de réduire les inégalités territoriales et sociales sur les quartiers prioritaires ». A Montauban, le Contrat de ville s'applique jusqu'en 2020. Suite à la réforme de la géographie prioritaire, deux quartiers prioritaires ont été retenu dont le périmètre a été fixé par le décret du 30 décembre 2014. Il s'agit de :
• Médiathèque-Chambord,
• Cœur de ville.

Jusqu'en 2014, le CUCS regroupait une géographie prioritaire plus vaste. Les quartiers sortants tels que Beausoleil Bas, Villebourbon, les Chênes, Issanchou, Allées du Consul Dupuy sont mentionnés dans le contrat de ville comme étant des « territoires de veille active ». Ils bénéficieront donc de la mobilisation des crédits de droits commun.

Le Contrat de Ville porte sur :

3 piliers	3 axes transversaux
• Cohésion sociale (accès aux droits, réussite éducative, parentalité, citoyenneté et prévention de la délinquance, santé) ; • Emploi et développement économique ; • Cadre de vie et renouvellement urbain dont le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU)et son protocole de préfiguration, la convention de mixité sociale. Montauban est retenu au titre des projets d'intérêts régionaux pour le quartier Médiathèque / Chambord.	• Jeunesse • Egalité femmes hommes • Lutte contre les discriminations.

L'appel à projet annuel permet de mettre en œuvre une programmation opérationnelle en soutenant des fiches actions portées par les partenaires (associations, collectivités …)

En 2015, pour la Ville les plus importantes répartitions sont les suivantes :
• l'emploi représente 34 % de l'enveloppe globale
• la Cohésion sociale 55 % (hors PRE)
• le cadre de vie et renouvellement (pas d'action présentée, mais des crédits mobilisés dans le cadre de l'ANRU).
15 associations et 2 institutions ont répondu à cet appel à projets Contrat de Ville et ont été soutenues par la collectivité.
19 actions financées à hauteur de 54 500 € en 2015.

Selon la loi du 21 février 2014 un conseil citoyen a été créé dans chacun des deux quartiers.

Un conseil citoyen se compose de 2 collèges :

• un collège d'habitants (habitants tirés au sort à partir des listes électorales et volontaires)
• un collège d'acteurs locaux (associations, acteurs économiques…)

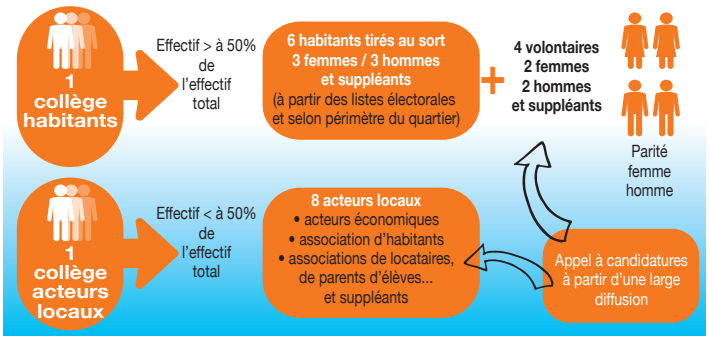

Le tirage au sort des membres des conseils citoyens (90 personnes) a eu lieu le 3 septembre 2015.

Deux réunions publiques
Un arrêté préfectoral actera la composition des membres de cette instance. Le rôle des conseils citoyens a été expliqué lors de 2 réunions publiques.

Politique de la Ville – Dispositif spécifique : le Projet de Réussite Educative (PRE) :

Le Programme de Réussite Educative
porté par des équipes locales, repose sur une approche globale des problèmes d'un enfant par une Equipe Pluridisciplinaire de Soutien, enfants repérés majoritairement dans le cadre scolaire.
La construction de parcours individualisés d'accompagnement social et éducatif pour les enfants (6 – 16 ans), avec leur famille, vise à surmonter ou atténuer les obstacles sociaux, familiaux, psychologiques ou sanitaires qui s'opposent à la réussite scolaire et éducative du jeune concerné.
60 enfants avec 30 nouveaux entrants chaque année ont bénéficié de ce dispositif en 2015.

Pour 2016

Les appels à projets annuels du contrat de ville vont se poursuivre et ce jusqu'en 2020.
L'animation et la poursuite des conseils citoyens sont prévues pour toute la durée des contrats de ville à savoir jusqu'en 2020. Ils participeront aux diverses instances de pilotage et ils donneront leur avis.

Fiche A : Soutenir la petite enfance, les jeunes et les personnes âgées

Montauban, au sein du Grand Montauban offre un éventail de services pour accompagner tous les âges de la vie

Quelques chiffres

Les seniors

A Montauban, **une personne sur quatre a plus de 60 ans.**
Le Pôle Seniors leur est dédié. Il a mis en place des services (centre local d'information et de coordination, service de portage de repas à domicile) et des structures (Maison d'accueil pour personnes âgées, foyers seniors) de nombreux ateliers, ainsi que des activités physiques.
Le Pôle seniors propose aussi des animations pour connaître notre territoire, s'ouvrir à la culture, rencontrer d'autres personnes.
Face à la problématique de l'isolement des personnes âgées, la collectivité a souhaité développer plusieurs initiatives. Un premier plan de lutte a été initié. La Collectivité a ensuite naturellement adhéré à la dynamique Monalisa (Mobilisation Nationale contre l'isolement des âgés). Les partenaires institutionnels et associatifs sont associés à cette démarche.
Pour mener ces actions, le Pôle seniors accueille des volontaires en service civique. Ces volontaires sont missionnés pour mettre en place un contact régulier auprès des personnes repérées et leur proposer des visites de convivialité à leur domicile pour stimuler leur participation à la vie sociale.

Les enfants :

38 écoles élémentaires et maternelles accueillent **5 340 enfants.**
• Une animation périscolaire des enfants de 7h30 à 18h30 dans 31 écoles : des animations sportives, culturelles, des projets éducatifs autour notamment de l'alimentation « mangez, bougez ».
• Les Temps d'Activités Péri-éducatives ont été organisée dans le cadre du Projet Educatif de Territoire : d'APC globalisés sur 2 semaines pour optimiser les interventions, permettre à des associations d'intervenir, travailler avec les enseignants sur les projets d'école et laisser le choix des activités aux enfants.

La jeunesse :

• 10 centres de loisirs sur Montauban
• 1 384 familles bénéficiaires des animations
• Taux de fréquentation moyen de 90 %.
• 270 animateurs vacataires recrutés
• 319 jours d'animation pour l'accompagnement d'enfants porteurs de handicaps sur les ALSH des vacances scolaires.
• 1099 heures d'animation sur les ALSH des mercredis.
• 21 enfants ont bénéficié d'un accompagnement individualisé et adapté à leur projet d'intégration (journée, ½ journée, sortie…) .
• Le dispositif d'accompagnement au BAFA qui a permis de suivre et d'accompagner 13 jeunes de 17 à 25 ans dans leur formation au BAFA.
• Suivi des jeunes dans le dispositif « Insertion par le sport » et « Réussite éducative »
• Développement de l'accueil jeunes Antonin Perbosc, ouvert tous les jours de 12h00 à 16h30 encadré par deux animateurs. Quelques actions : BAFA citoyen, MIX IN PARK, journées Sidaction, journée sécurité routière.
• Participation au Concours Agricole
Les Accueils Collectifs à Caractère Educatif de Mineurs (ACCEM) sont des lieux éducatifs de détente et de découverte, complémentaires de la famille et de l'école.
Sur ces dispositifs sont proposés tout au long de l'année des animations, des activités sportives et culturelles et notamment des sensibilisations à l'environnement : présentation de produits locaux, concours de dessin sur les incivilités, participation à la manifestation de l'UNICEF « La nuit de l'eau », création de jeux vidéo sur le tri, participation aux journées des confédérations régionales du bétail et des productions végétales qui font la promotion du « manger bien et équilibré, manger local », organisation de la journée INTERFEL « Fraich' attitude ».
Il existe aussi des activités liées à l'Intergénérationnel avec l'organisation de rencontres avec des personnes âgées.

Organisation chaque année de la Semaine de l'enfant :

Le 18 novembre 2015 : Signature du **renouvellement du label Ville Amie des Enfants attribué à la ville de Montauban par l'Unicef France.**

Fiche A | suite | : Soutenir la petite enfance, les jeunes et les personnes âgées

Zoom

Regroupement des structures d'accueil petite enfance : Petit Prince 1 et Petit Prince 2

Mise en place le 1er avril 2015, du regroupement de deux structures en 1 seule appelée Petit Prince.
Sa capacité d'accueil est de 65 places dont 60 en multi-accueil et 5 en occasionnel avec des horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30.

Répartition :

- 40 places pour l'accueil des petits et moyens
- 25 places pour l'accueil des grands

Les objectifs de cette nouvelle organisation sont :

- Harmonisation du fonctionnement des structures collectives de la Ville
- Augmentation du nombre de places d'accueil et par conséquent les réponses favorables aux familles
- Réduction des différences de gestion d'équipe et amélioration de la gestion des remplacements

Fond Public et Territoire :

La Ville de Montauban a mis au centre de son projet d'accueil de la petite enfance d'aider les parents à concilier leur vie familiale et professionnelle en les accompagnant dans leur recherche et en leur offrant une diversité de modes d'accueil qui soit au plus près de leurs besoins.
Désireuse de poursuivre le développement de ces actions, la Ville de Montauban souhaite poser candidature au financement pluriannuel de l'axe 2 des Fonds publics et territoire.

Son objectif :

- renforcer le dispositif d'accueil d'urgence pour les 8 places d'accueil existantes et créer en 2016 une nouvelle structure dédiée de 20 places au Pôle Petite Enfance ;
- développer dès 2015 l'accompagnement des familles inscrites dans une démarche d'insertion professionnelle et sociale ou en situation de fragilité en s'appuyant sur le « 1er accueil » ;
- augmenter en janvier 2015 le nombre de séances du Lieu d'Accueil Enfants Parents.

Mise en place de nouveaux critères d'inscription dans les établissements de petites enfances pour une attribution plus juste :

Critères de priorités pour la prise en charge des dossiers :
Critère d'emploi et de composition de la famille
Au critère de l'emploi s'ajouteront les contextes sociaux, médicaux et/ou Familiaux

Pour 2016

Projet petite enfance :

- **Ouverture d'un nouvel EAJE (Etablissement d'Accueil de Jeune Enfant) de 20 places au pôle Petite Enfance pour l'accueil d'urgence et l'accueil occasionnel**

Date prévisionnelle d'ouverture : 1er septembre 2016
Objectifs :

- créer 20 places multi-accueil pour répondre aux situations d'urgence
- augmenter la capacité d'accueil en occasionnel

Amplitude d'ouverture par jour : 9 heures de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi
Nombre de jours de fonctionnement : 230 jours
Prévision d'activité : 28 980 heures
Taux d'occupation : 70%

- **Projet école :** Etude sur le développement du numérique dans les écoles pour favoriser la dématérialisation.

Fiche B : Promouvoir le sport et la culture pour tous

Quelques chiffres

Des équipements sportifs de qualité et adapté à toutes les disciplines :
97 équipements, 60 associations.

25 terrains de sports, 9 gymnases, 1 complexe de tennis,1 complexe aquatique,1 skate park, des boulodromes.

Des animations sportives portées par la Ville :

- **8éme Marathon :** En 2015, 3 300 coureurs, 400 enfants et 250 marcheurs ont participé. Pour cette manifestation, un partenariat avec des producteurs locaux et un tri des déchets sont mis en place.
- **9éme édition de la Course de Noel :** Course du 20 dans le centre-Ville.
- Participation aux manifestations organisées par des associations sur le plan logistique et financier :
Championnat national de natation, Demi-finale du Championnat de France de Cross-country, Championnat de France de Sambo, Soutien au 1er Triathlon, …
- Le dispositif Sport Insertion porté par le service des sports sur le volet Réussite éducative permet d'aider des jeunes à poursuivre à la fois leur scolarité et des entrainements sportifs de haut niveau :
70 enfants de 6 à 11 ans et 20 jeunes de 12 à 17 ans ont été concernés

Des équipements culturels de qualité et adaptés à toutes les générations

Ils offrent des actions à destination de tous les publics, œuvrent à la transmission de la connaissance et à la sensibilisation à la culture et et à la biodiversité : Musée Ingres, Musée Victor Lebrun, Musée de la Résistance et du Combattant, Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (C.I.A.P.), MEMO Médiathèque, Théâtre Olympe de Gouges, salle Eurythmie, Ecole municipale de Dessin, Archives municipales, Conservatoire de Musique et de Danse à rayonnement départemental avec ses 1 200 élèves pour l'année 2015/2016.

Des élèves de quartiers « défavorisés » de Montauban bénéficient du dispositif de classes à horaires aménagés musique CHAM (école J Brel et collège O de Gouges) et depuis la rentrée 2015 du dispositif de classes à horaires aménagés danse CHAD (Collège Ingres). En outre les enfants des écoles primaires sont sensibilisés à la musique par des enseignants dumistes dans le cadre du PEDT (Plan Educatif Territorial) mis en place pour la rentrée scolaire 2015/2016.

Les actions culturelles des 9 établissements de la Direction du développement culturel visent la qualité et la diversité : concerts, expositions, conférences, rendez-vous avec les artistes, animations en direction des scolaires, des seniors, participation aux manifestations nationales (Nuit des Musées, Journées du Patrimoine, Printemps des poètes…), sensibilisation aux sujets d'actualité, à la découverte patrimoniale de la ville, etc.

Zoom

Le projet de rénovation du Musée Ingres :

Suite aux phases d'externalisation des réserves, d'assainissement des sols, d'aménagement des locaux de la conservation et de l'action culturelle, l'étape de rénovation du musée Ingres abrité dans le palais épiscopal de la Ville de Montauban se concrétise. Un jury de concours a choisi, en mars 2011, l'esquisse portée par l'équipe de maîtrise d'œuvre de l'architecte Bach N'Guyen. Après plusieurs mois d'études, le projet est finalisé. Le coût total de la rénovation du musée Ingres est estimé à 17 M€ TDC (« Toutes Dépenses Confondues »). La première phase, estimée à 9 M€ TDC, porte sur la création d'un espace d'accueil modernisé, l'accessibilité de tous les espaces du musée ainsi que la rénovation de la muséographie. Elle sera mise en œuvre sur la période 2015-2019.

La réalisation de ces travaux d'envergure a pour but :
- d'offrir à Montauban un musée du XXIème siècle
- d'accueillir au mieux le public
- de mettre en valeur les collections Ingres et Bourdelle

Les points forts du futur musée Ingres :
- 2 ascenseurs pour une meilleure accessibilité dans les tourelles Ouest et Est du bâtiment
- un espace d'accueil comprenant un lieu spécifique pour les groupes
- une librairie, boutique, salon de thé
- de nouveaux espaces
- un cabinet de conservation des dessins incluant conservation, consultation et atelier de montage et d'encadrement
- des salles d'expositions temporaires situées au rez-de-chaussée
- une nouvelle muséographie
- un parcours fluidifié par la restitution du plancher du 2e étage du corps central
- des nouvelles salles d'expositions permanentes permettant de développer les relations entre peintures et dessins d'Ingres
- des nouveaux éclairages, tout en gardant le charme de la vue vers l'extérieur du bâtiment, sur le Tarn

Ce projet ambitieux pour la Ville de Montauban constitue le projet majeur de la politique culturelle de la ville de Montauban pour 2015-2020.

Fiche B | suite | : Promouvoir le sport et la culture pour tous

Nouveautés 2015

Lancement de la 1ere « Nuit de la culture «

La 1ère Nuit de la Culture se déroulera le vendredi 30 octobre 2015. L'objectif est d'offrir la veille d'halloween au public une découverte ludique et décalée de certains de nos équipements culturels : la Mémo, le Musée de la Résistance et du Combattant et le Musée Ingres pour ses réserves,. Cette nouvelle opération s'adresse à un public large notamment aux adolescents.

Festival Montauban en Scènes : 1ère édition en 2015

- Programmation éclectique : musique classique, jazz, variétés, danse, spectacles pour enfant, arts de rue…
- objectif d'être à la fois populaire et de qualité, afin de toucher le plus grande nombre et permettre de sensibiliser le public à la diversité du spectacle vivant.
- 42 spectacles/animations ont été programmés, plus de 400 artistes. Du 2 au 31 juillet 2015,
- environ 40 000 festivaliers ont participé à la première édition du festival Montauban en Scènes, placé sous le signe de l'effervescence culturelle !

La programmation organisée autour de 3 temps forts :

- la programmation du IN (entrée payante : de 20 à 40 €) :

8 spectacles : Kendji Girac, Véronique Sanson, Michel Leeb, Earth, Wind & Fire Experience feat. Al McKay, Black M, Electro Deluxe, les Ballets Jazz de Montréal, Dany Brillant avec sur certains concerts des découvertes en 1er partie : Jo Harmman, Neeskens, Tribute.

- Programmation du OFF (entrée gratuite)

18 spectacles : Concerts, danse, spectacles pour les enfants, musique classique, Jazz, art de rue.

- Actions culturelles (gratuites) :
  - 12 ateliers découverte autour du gospel, street danse et comédie musicale.
  - 2 soirées « C'est moi l'artiste » concours des talents amateurs locaux
    - 1 mégabarre
    - 1 master classe

Pour 2016

Projet culturel transversal 2016 de la Direction du développement culturel :

Montauban à l'heure Italienne : Ti amo Montauban

La présence italienne à Montauban et dans le département de Tarn-et-Garonne est ancienne et importante. Outre des relations commerciales, comme le commerce de la soie (Lucques au Moyen-Age), Montauban a accueilli beaucoup d'Italiens dès le début du 20ème siècle. Au 19ème siècle, des Italiens arrivent déjà dans le département, mais c'est au début du 20ème siècle qu'ils arrivent en masse, en raison de la baisse démographique ancienne que connaît le département. 1/3 de la population est d'origine Italienne à Montauban.

Ce projet à l'initiative de l'élu à la Culture sera l'occasion de fédérer l'offre culturelle de la ville de Montauban. Cette programmation culturelle fera écho au jumelage avec la ville d'Avola en Sicile. Les 9 équipements culturels proposeront au cours de l'année 2016 des expositions, des visites guidées, des animations culturelles, des spectacles, des concerts sur cette thématique.

Fiche A : Sensibiliser les entreprises au développement durable

Quelques chiffres

Depuis 2013, création d'un site internet annuaire des savoirs faire locaux pour mettre en relation clients/fournisseurs locaux :

Lancement d'une couveuse d'entreprise : en juin 2013 avec BGE.
Cet organisme accompagne les porteurs de projets de l'idée jusqu'à la création de leur entreprise.
En 2013 : 15 personnes ont été accompagnées, 2 ont retrouvé un emploi.
En 2014 : 17 personnes, résidant sur le Grand Montauban, ont été accompagnées en couveuse.
Depuis le démarrage de cette action :
- 80 personnes accueillies
- 21 bénéficiaires du dispositif dont 57% de femmes
- 8 sorties du dispositif
- 6 créations d'entreprises
- 1 retour à l'emploi en CDI
- 88% de sorties positives

Arboritech :

L'association a été créée avec plusieurs partenaires, dont le Grand Montauban pour la mise en place d'un Centre d'innovation et de formation arboricole appelé « Arboritech ».

Trois fonctions :
- Information – Sensibilisation – Animation – Formation
- Aide au montage de projets et suivi de ces projets
- Accueil temporaire de projets, de start-ups, de laboratoires communs

A ce jour, plusieurs projets d'entreprises ont vu le jour. Ce sont des projets collaboratifs, il s'agit d' IRIS , d'Innopom'.

En 2015, Arboritech a accompagné 4 projets collaboratifs et innovants dont : Projet collaboratif « PRESTIGE » (Pole Rural d'Excellence pour un Système Territorial d'Information Géographique Enrichie) dans le cadre de l'appel à projet Isinov, porté par Sogefi, Qualisol, Cefel, Arboritech, LAAS et un autre laboratoire toulousain

En 2015, le service emploi du Grand Montauban propose pour lutter contre les difficultés du chomage sur le territoire.

- **un suivi des clauses d'insertion** de l'ensemble des chantiers du Grand Montauban, afin de valoriser et favoriser le recrutement de personnes issues des personnes éloignées de l'emploi,
- une mise en place **d'atelier recherche active d'emploi** afin de rendre autonome les demandeurs d'emploi dans leur recherche, ATELIER CV/LM, atelier préparation à l'entretien, atelier de prospection
- Organisation de **rencontres d'employeur** avec les demandeurs d'emploi des quartiers en difficultés afin de permettre de mieux se connaitre et ainsi faire tomber des stigmates propres à chacun.

Renforcement des ateliers de recherche active d'emploi sur le territoire du Grand Montauban avec mise en place d'atelier spécifique pour les personnes issues des quartiers en difficultés avec Montauban Service.
- Mise en place **d'action de parrainage** avec l'entreprise FACE – permanence une fois par mois à la pépinière d'entreprise (action cucs)
- Mise en place **d'actions pour les jeunes** qui souhaitent travailler ou découvrir les possibilités à l'étranger : Itinéraire international
- Mise en place **d'accompagnement des cadres** et des entreprises avec intervention de structures spécialisées sur notre territoire avec l'APEC. Pour cela, le Grand Montauban et l'APEC ont signé **en avril 2015 une convention de partenariat**. Elle a notamment pour objectif :
- d'aider les chefs d'entreprises à optimiser leurs recrutements et la gestion des compétences internes

- d'accompagner les cadres et les jeunes diplômés tout au long de leur parcours professionnel.

Zoom

Première initiative du genre sur le territoire du Grand Montauban, la plateforme web « Boostez vos idées », mise en ligne sur le site du Grand Montauban et dédiée aux projets du territoire, permet de favoriser le développement d'idées novatrices et de concepts innovants.

Réalisée en collaboration avec la société Pick&Boost, hébergée à la pépinière d'entreprises du Grand Montauban, cette plateforme de financement participatif permettra l'éclosion de projets locaux grâce à des collectes de fonds auprès du grand public. L'objectif est donc de faciliter le financement d'initiatives locales et d'accroître la participation citoyenne aux projets développés sur notre territoire.

Cette plateforme permettra de faire le lien entre porteurs de projets et habitants du Grand Montauban, autour d'initiatives retenues pour leurs valeurs sociales, économiques et solidaires. Ces projets doivent contribuer au développement du Grand Montauban.
Généraliste, la plateforme regroupe tous les types de projets : artistiques, éducatifs, culturels, musicaux… Tous les porteurs de projets, quel que soit leur statut, particuliers, professionnels ou associations, peuvent candidater.

Pour 2016

Création du Pôle Artisanal Durable, au Nord de Montauban, aménagé le long du BUO
Cette zone sera dédiée à des activités qui développeront l'habitat durable, avec notamment l'implantation d'une grande enseigne.1.5 ha sont en cours de commercialisation. Tous les bâtiments construits seront conformes aux objectifs de l'éco construction.

Fiche B : Promouvoir le développement d'un tourisme durable

Quelques chiffres

Augmentation des visiteurs étrangers :
+ 19 % par rapport à 2014

Visite guidée de la ville durant l'été
300 billets vendus,

nouveauté 2015 : pass découverte

Visite du musée Ingres
+ 25%de visites par rapport à 2014

• L'Office de Tourisme commercialise des visites de la ville et des animations guidées par les 7 guides conférenciers du centre d'interprétation du patrimoine.

• L'office de tourisme s'est engagé dans la démarche qualité en 2013 , il prépare son renouvellement pour janvier 2016, avec un volet développement durable important.

Pour toute demande d'informations sur des visites, l'office de tourisme favorise les déplacements alternatifs à la voiture : proposition de location de vélos monbeecycle à tarif préférentiel, diffusion des horaires de bus du réseau de transport urbain, vente de cartes pour l'utilisation de la borne de recharge pour véhicule électrique.
L'impression de documents est limitée :
• réponse par mail aux demandes d'information,
• mise en place du Flash CODE pour les visiteurs équipés d'un Smartphone, et travaille avec des imprimeurs labellisés Imprim vert.

L'Office de Tourisme participe aussi régulièrement à la promotion des manifestations locales (Montauban en Scènes, Marathon, les Marchés de producteurs, Bienvenue à la Campagne, le développement du Tourisme d'Affaires avec la création d'un club d'hôteliers.

Port Canal

L'Office de Tourisme favorise le développement du port de plaisance Port Canal, qui existe depuis six ans en proposant une amélioration continue des équipements . Ce port comprend à présent :
• 32 pontons d'amarrage, un quai de retournement ou d'emplacement pour les grands bateaux, un ponton pour bateau-promenade, une passerelle de franchissement du port pour les piétons
• une double écluse restaurée il y a 3 ans, qui permet de rejoindre le Tarn. En complément du Port ont été installées sur le Tarn, trois haltes nautiques à hauteur de Sapiac, de Bressols et de Corbarieu
• une capitainerie avec du personnel pour l'accueil des usagers : plaisanciers, camping-caristes, promeneurs, sportifs, etc.
• des espaces pique-nique dans les espaces arborés
• une aire pour camping cars de 10 emplacements
• une école de navigation, l'ENAM, a ouvert ses portes et forme aux permis bateau
• un bar ouvert depuis 2013 a amélioré l'offre du site en le rendant encore plus dynamique et chaleureux,
• Il fonctionne pendant la période de navigabilité du Tarn, entre avril et octobre

L'aménagement de Port Canal permet une complémentarité entre les différents modes de déplacements (bateau, vélo, ...) et complète l'offre touristique en proposant des promenades à proximité des haltes nautiques : découverte de Montauban centre, des sentiers de randonnée à Bressols et Corbarieu.

Zoom

Fête de Port Canal

Pour l'édition 2015, la Fête du Tarn a proposé une série d'animations autour de 2 thématiques environnementales : favoriser les déplacements alternatifs à la voiture et le recyclage des déchets

1. Invité dans la programmation Off du festival Montauban en Scènes, le groupe « Les Pieds S'Entêtent » a animé deux concerts l'un à Port Canal, l'autre à Bressols. Pour sa « Tournée verte », le groupe se déplace sans polluer, à vélo, en voiture électrique et en transport en commun sur plusieurs milliers de kilomètres pour réduire son empreinte carbone. Pour démontrer les possibilités de déplacements à vélo sur le territoire, plusieurs habitants du territoire ont accompagné la troupe pour rejoindre Montbeton et Bressols. Une nouvelle façon de communiquer sur les déplacements !
2. Une animation sur le recyclage des déchets a été présentée par deux artistes qui ont conçu un défilé de mode de haute couture en créant des robes de grande qualité à partir matériaux recyclables.

Pour 2016

• **Vélo voie verte :** Etude de la traversée de Montauban en connectant les arrivées du réseau des vélos voies vertes

• **Port Canal :** projet d'extension du port sur la berge opposée, réhabilitation de la maison éclusière, recherche d'obtention du label cyclotourisme.

Fiche A : L'organisation de la collectivité

Quelques chiffres

	Ville
Effectif (1/09/2015)	982.5 agents
Age moyen	48 ans
nombre d'agents handicapés	47 agents
nombre d'emplois avenir	10 agents
nombre de contrats d'apprentissage	5 agents
aides versées au COS	65 320 €
Nombre d'heures de formation	8869 heures

Aide à l'emploi pour des personnes reconnues handicapées : aménagements de postes, prises en charge de suivis psychologiques, et de tutorats.

Zoom

Pratiques en faveur du développement durable :

Le Pool véhicule s'est doté 13 véhicules hybrides et deux véhicules électriques. Une vingtaine d'agents ont suivi une information pour l'utilisation de ces véhicules.

Fiche B. Politique d'achats éco-responsables

Quelques chiffres

La Ville de Montauban a passé 167 marchés en 2015. (au 1er octobre 2015).

• **99 (59%)** marchés intègrent un dispositif relatif au développement durable.

Nombre de marché Grand Montauban

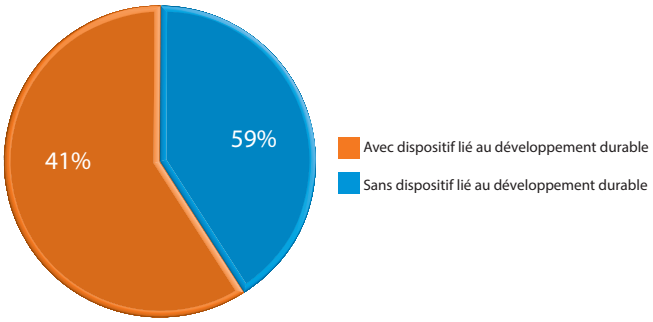

• **99 (59%)** marchés ont été attribués soit avec des critères de choix relatifs au développement durable soit l'analyse de la valeur technique des offres comportait des sous-critères relatifs aux mesures favorisant le développement durable.

• **29 (17%)** marchés intégraient dans leurs modalités d'exécution des dispositifs liés au développement durable.

Ces dispositifs sont de 3 ordres :

• clause d'insertion (15% du volume horaire des prestations doivent être effectués par des personnes en insertion)
• respect de la charte sur les chantiers propres (filières de recyclage de déchets, réduction de la production de déchets à la source, et assurer une bonne traçabilité des déchets),
• spécifications techniques :
Exemple : utilisation de papier recyclé, économie d'énergie etc. réservation de lots dédiés aux entreprises adaptées.

Evolution

Une évolution constante sur les 3 dernières années de l'intégration de dispositifs liés au développement durable dans les marchés publics, avec notamment une augmentation de la prise en compte d'éléments de développement durable dans l'analyse des offres et donc le choix des entreprises via l'utilisation de sous-critères.

Evolution marchés Grand Montauban

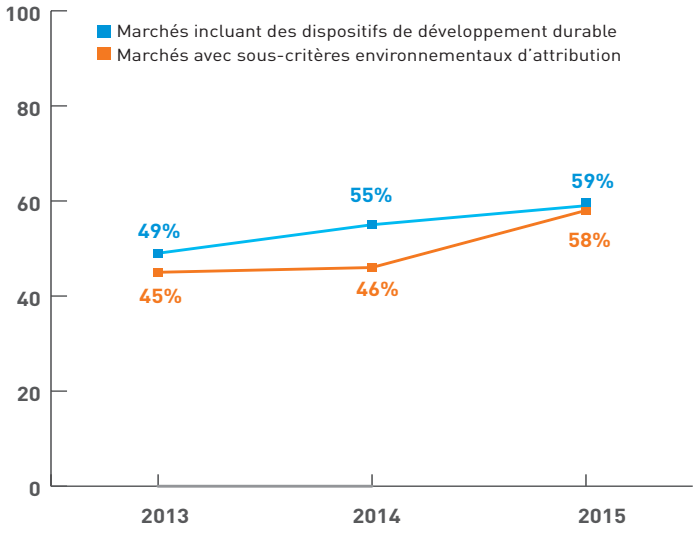

ZOOM

Mise en place d'une politique d'achat dans la collectivité au 1er septembre 2015

La collectivité a souhaité se doter d'une véritable politique d'achat qui s'impose à tous et dans tous les achats. La collectivité a retenu les 5 axes suivants :
A – Réduction des coûts
B – Optimisation de l'efficacité des achats
C – Améliorations de la qualité des relations avec les fournisseurs
D – Amélioration du niveau de concurrence et de l'accès des PME et TPE aux marchés publics
E – Développement de l'achat responsable.

L'achat responsable :
Afin d'améliorer la performance environnementale et/ou sociale des achats, il s'agit également de rechercher systématiquement la possibilité d'intégrer, dans les achats de la collectivité, **la qualité environnementale, la dimension durable et sociale** (raisonnement en coût global, mise en œuvre de la politique d'insertion définie par la collectivité, etc.)
Au titre du plan climat énergie territorial de la collectivité, lancé en novembre 2008, la commande publique sera un des leviers permettant la mise en œuvre des actions à mener dans le cadre du plan. Ainsi, les objectifs de la démarche d'achat responsable de la collectivité porteront sur :
• mise en place de plans d'économie et de politiques de consommation pour éviter les gaspillages,
• réduction des impacts environnementaux des produits, services et travaux achetés tant pour les besoins de l'administration que ceux des usagers,
• encouragement des actions d'insertion sociale et les modalités d'accompagnement,
• atteinte d'une plus grande efficience budgétaire par la prise en compte de tous les coûts indirects liés aux achats et en ayant pour objectif permanent le juste besoin,
• amélioration des circuits d'acquisition et d'approvisionnement.

Cet axe de la politique d'achat implique la prise en compte de la notion d'achat durable à tous les stades de l'achat, et notamment dès l'analyse préalable des besoins.

Pour 2016

• **Mise en œuvre de l'axe n°E de la politique d'achat,**

• **Incitation des entreprises locales à prendre en compter dans leur activité les dimensions de développement durable afin de pouvoir répondre au mieux à ce critère dans les marchés publics.**

• **Amélioration du suivi de la charte relative aux chantiers propres tant en voirie qu'en bâtiment.**

• **Promotion des achats locaux**

Fiche C. : Construire, gérer des bâtiments et des équipements performants en énergie

Quelques chiffres

Nombre de points lumineux d'éclairage public en 2015 : 10 670 points (+21 points lumineux par rapport à 2014)
Surface des bâtiments : 220 000 m2 environ

Les consommations 2014 :

	Quantité 2014	Evolution du contexte par rapport à 2013
Eclairage public	5 249 941 KWh	Hausse de 3%
Electricité dans les bâtiments	7 392 714 KWh	Baisse de 19,6 %
Gaz	9 597 272 KWh	Baisse de 25,8%
Fioul	562 415 KWh	Baisse de 12,4%
Eau	101 533 m3	Baisse de 14%

Liste des bâtiments performants :

La collectivité réalise depuis plusieurs années des projets de construction qui prennent en compte la maîtrise de l'énergie et qui vont au-delà des obligations réglementaires sur ce point :

Site	Objectif
Salle des fêtes du Fau	BBC et conso max de 50kWhEP/m²
Crèche Galop'Ingres	RT2005 et production photovoltaïque :10 800 kWh/an.
Ecole Jean Moulin	BBC et conso max de 50kWhEP/m²
Ecole verte de l'hippodrome	RT2005-10%
Maison des arts martiaux	RT2000
Médiathèque	1ère démarche HQE RT2005-20%

Fiche C. |suite| : Construire, gérer des bâtiments et des équipements performants en énergie

Les évènements clés de 2015

Renouvellement du « marché de chauffage »

La ville a renouvelé au 1er janvier 2015 le marché d'entretien des installations de génie climatique des bâtiments communaux avec intéressement aux économies d'énergie. Le marché a été confié à l'entreprise COFELY Services. 102 sites de la Ville de Montauban sont désormais concernés par ce marché.
L'engagement de consommation d'énergie de COFELY est en moyenne e**n baisse de 12%** par rapport aux engagements du précédent marché pour les sites présents dans le précédent marché.

Lancement du marché de dérégulation du gaz et de l'électricité

Dans le cadre de la dérégularisation du marché de l'énergie, un premier marché subséquent de 2 ans a été conclu pour la fourniture et l'acheminement :
- d'électricité avec Direct Energie pour l'ensemble de ses compteurs d'électricité
- et de gaz naturel avec Gdf Suez (hors sites gérés par COFELY)

A périmètre bâti identique et consommations d'énergie constantes ce marché doit permettre d'économiser **8% de la facture d'électricité et 10% de la facture de gaz.**

Les travaux de rénovation 2015 :

- Renouvellement du matériel d'éclairage public sur 162 points lumineux
- rénovation de l'éclairage public de l'avenue d'Albi fin 2015 permettant de diviser par 2,5 les consommations d'énergie grâce à la mise en place de LED et d'éclairer la nouvelle piste cyclable créée
- changement de chaudières :
10 chaudières changées et 1 chaudière fioul a été transformée en chaudière gaz (Ecole St Hilaire). Ces nouvelles chaudières seront opérationnelles pour la saison de chauffe 2015-2016.
- changement d'huisseries à l'Espace Perbosc : 30m² de vitrage changés au niveau du patio et 70m² au niveau du BIJ
- Lancement des études thermiques pour la rénovation de la salle des fêtes de St Martial (isolation par l'extérieur, isolation de la toiture…) avec mise en place de panneaux photovoltaïques.

- lancement des études thermiques pour la rénovation du Gymnase La Palisse : dépose de la couverture existante /désamiantage, mise en œuvre d'une couverture en bac acier isolants et traitement des ponts thermiques
- rénovation de grilles de désenfumage pour sécuriser et réduire les pertes thermiques de la scène
- Remplacement des bardages amiantés de façade du Gymnase Michelet avec mise en place d'un isolant des parois verticales (fin 2015)

Travaux de construction neuves 2015 :

- Ecole Maternelle Bas Pays
école répondant à la RT2012 avec un effort particulier sur l'étanchéité à l'air du bâtiment (réalisation volontaire de test d'infiltrométrie)
- Poursuite du programme d'extension des écoles :
Extension de l'école maternelle de Birac : création d'une salle de classe, d'une salle polyvalente, d'1 dortoir et de sanitaires (chantier en cours depuis août 2015)
- Extension du Groupe scolaire Coulonges (partie primaire et cantine) de 243m² intégrant une réfection de la couverture existante

Zoom

Premier bilan de la campagne d'isolation des combles perdus

En Mars 2014, la ville de Montauban a mené une campagne d'isolation des combles perdus de 17 écoles. Grâce aux certificats d'économie d'énergie, ces travaux n'ont entrainé aucune dépense d'investissement pour la collectivité.
Le bilan au bout d'une année de chauffe est positif puisqu'en moyenne sur ces **17 sites la consommation** de gaz pour le chauffage a diminué de **15,6% par rapport aux consommations** moyennes de ces sites avant travaux.

Bilan positif

17 sites isolés

-15,6% de la consommation d'énergie

Pour 2016

Une enveloppe spécifique en investissement est prévue comme les années précédentes pour répondre aux demandes ponctuelles de travaux de maîtrise de l'énergie.
Sont également identifiés les travaux et actions suivants :
- **Poursuite du renouvellement du matériel d'éclairage public**
- **Poursuite du changement de chaudières dans le cadre du marché de chauffage**
- **Lancement d'un bilan thermique pour optimiser ou renouveler la climatisation de l'hôtel de ville**
- **Poursuite du programme d'extension des écoles : Birac et Coulonges (primaire et cantine)**
- **Création d'une microcrèche dans les bâtiments du pôle petite enfance avec changement des menuiseries**
- **Réalisation des travaux de rénovation de la salle des fêtes de St Martial.**
- **Réalisation des travaux de rénovation thermique du Gymnase La Palisse.**

Fiche D. Les engagements des agents et des services pour des pratiques durables

Dans de nombreux services, la collectivité s'engage pour une meilleure intégration du développement durable

Quelques chiffres

Postes informatiques :
Réduction des consommations des postes informatiques par une mise en veille de l'ensemble des ordinateurs au bout de 30mn d'inactivité

Consommations d'eau :
Recensement des compteurs d'eau et traques des fuites d'eau pour réduire les consommations d'eau de la collectivité

Déplacements :
Utilisation des HVP (Huiles végétales pures) dans les véhicules les plus consommateurs,
Achat de 20 vélos de services pour les déplacements professionnels des agents,
Mise à disposition de tickets de bus pour les agents de la collectivité.
Location de véhicules hybrides et électriques en sept 2015. 1 véhicule électrique Zoé et 4 véhicules hybrides (2 Toyota Yaris et 2 Toyota Auris).

Cuisine centrale :
En 2014, 776 672 repas servis. 12 % de produits Bio, labélisés sur 2014.
De janvier à septembre 2015, 574 165 repas servis
Le nouveau marché qui démarrera en janvier 2016 privilégiera encore davantage les produits locaux BBC (viandes et laitage), jus de fruits frais, chocolats fins, fromage locaux (ferme du Ramié)…
Poursuite de l'action : Limitation du gaspillage alimentaire dans les cantines.

Communication :
Les documents sont imprimés par des imprimeurs labellisés : imprim'vert, les enveloppes bénéficient de l'éco label, plusieurs services (environnement, patrimoine ; culture …) impriment leurs documents sur du papier recyclé ou certifié PEFC / FSC
Pour la sérigraphie, une amélioration de la performance environnementale des encres est réalisée par le fournisseur.

Gestion des déchets :
Programme de prévention et de réduction des déchets 2010 – 2015
Utilisation de gobelets lavables pour les formations inter et intra depuis mars 2013
Limiter la consommation de papiers

Gestion des espaces verts et naturels :
Programme de formation sur les méthodes alternatives de production florale et de gestion des espaces.
Développement de la lutte biologique : lâchers d'auxiliaires
Lutte biologique contre le développement des moustiques : 3 pulvérisations de Bacillus thuringiensis par an sur l'ensemble des fossés de voirie
Poursuite du projet de réduction des consommations d'eau (utilisation de sondes hydrométriques, réduction des apports en eau des espaces verts bien enracinés…)

Habitat :
Lutte contre l'habitat indécent : lors des contrôles de logement, des recommandations sont faites en matière d'isolation thermique et d'amélioration des modes de chauffage

Dématérialisation :
Le service communication envoie les invitations aux élus sous format informatique,
Depuis 2009, mise en place par le secrétariat général de la dématérialisation pour le contrôle de légalité des pièces officielles (délibérations, décisions, arrêtés…) envoyées à la préfecture
Pour la diffusion des rapports annuels des différents services publics un résumé est envoyé à chaque élu. Les rapports sont uniquement distribués en séance pour ceux qui le souhaitent.
Depuis 2010, dématérialisation des marchés publics
Depuis octobre 2014, dématérialisation des finances

Zoom

Réutilisation des matériaux sur les chantiers d'assainissement

Les matériaux issus du terrassement des tranchées sont chaulés sur place et peuvent être ensuite réutilisés sur place lors de la pose de canalisation et de fermeture de la tranchée.

Les intérêts de cette solution :

- **Recyclage des matériaux :**
Economie du cout des matériaux, Préservation de la ressource naturelle en granulats, Préservation du patrimoine paysager.

- **Moins de transport :**
limitation des gaz à effet de serre, économie des coûts de transport, réduction des dangers liés à la circulation routière, préservation des structures routières

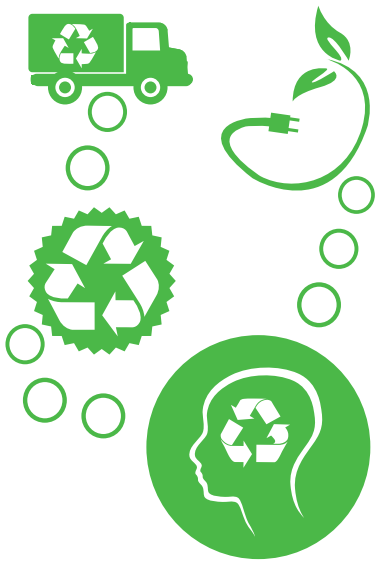

Pour 2016

Simplification des démarches administrative :

Mise en ligne de l'Espace Citoyens : L'Espace Famille du Grand Montauban regroupe les demandes des Montalbanais et habitants du Grand Montauban concernant la petite enfance, la jeunesse, la restauration ou encore le temps périscolaire. Dès le mois de décembre 2015, cet espace évolue et devient Espace Citoyens. Ce nouveau portail, plus intuitif et fonctionnel, permettra encore la gestion des démarches liées à la famille mais a pour objectif, à termes, de répondre à toutes les démarches citoyennes (passeport, état civil, Eadministration

3/ Modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation

Modalité de participation de la population

Depuis 2014, le nombre de conseils consultatifs de quartier (CCQ) a augmenté, il est passé de 20 à 24 quartiers, permettant de favoriser la consultation de la population. Chaque conseil consultatif de quartier est dirigé par un élu qui réunit une quinzaine d'habitants du quartier. Ces CCQ sont regroupés en 5 zones, chaque zone étant sous la responsabilité d'un adjoint.

Le service vie des quartiers recense les demandes des habitants et des réponses (délai de réalisation, explications,…) sont apportées par les services. Le dialogue avec les habitants permet ainsi d'améliorer la qualité du service rendu en étant à l'écoute de leurs besoins et ainsi de prendre des décisions adaptées. Une gestion informatique des demandes permet d'apporter des réponses plus synthétiques et plus rapides.

D'autres dispositifs de consultation des habitants sont mis en place : bus sur les marchés du mercredi et samedi, petits déjeuners économiques…

Modalités d'évaluation et de suivi de la démarche Plan climat

La démarche Plan Climat est conduite et financée par le Grand Montauban. La ville de Montauban bénéficie comme l'ensemble des communes rurales de cette démarche.

Des groupes projets ont été montés par thématiques (bâtiments, aménagement et urbanisme, mobilité, communication, économie). Une fois par an, ces groupes projets permettent de faire le point sur les projets engagés et projetés et d'évaluer les actions. L'état d'avancement sera ensuite présenté en comité de pilotage et comité technique.

Des tableaux de bord de suivi des actions sont réalisés et complétés au fur et à mesure des réunions. Ces groupes projets sont composés d'acteurs internes et externes à la structure. Leur composition évolue en fonction des nouveaux signataires des chartes d'engagements.

Cette année, les services ont lancé des actions autour de l'axe majeur inclus dans les priorités de la feuille de route plan climat : réduire la consommation d'énergie des bâtiments publics. L'implication de la ville de Montauban sur ce volet majeur a permis de bénéficier du financement de l'état dans le cadre de la convention TEPCV.

Modalités d'élaboration du rapport :

Rédiger le rapport annuel sur la situation en matière de développement durable est un exercice complexe qui se doit de concilier des éléments d'ordre technique, qui décrivent en détail les activités des services et la dynamique insufflée par la Ville de Montauban et une présentation soignée pour faciliter la lecture du rapport.
En 2013, le service développement durable de la ville de Montauban, a défini une trame de ce rapport qui est, chaque année, complétée et enrichie par les différents de service de la collectivité.
Un comité de relecture composé de l'élue en charge du développement durable et de la direction générale, enrichit et valide la version finale du document.
Ce rapport est rédigé selon les finalités du développement durable et non par services, parce que le Grand Montauban a pris le parti d'impulser des réflexes et des démarches transversales dans toutes les actions de la collectivité.
Cette année un effort particulier est consenti sur la présentation incluant photos et graphiques afin de réaliser un document plus lisible permettant ainsi de diffuser les informations contenues au plus grand nombre.
Le présent rapport sera diffusé aux responsables de services et aux élus afin qu'ils aient une meilleure connaissance des réalisations de la collectivité en matière de développement durable.

Pour 2016, une réflexion sera engagée pour que la démarche plan climat, la collecte des données pour la rédaction de ce rapport soient conjointes. L'objectif est de parvenir à construire un tableau commun d'indicateurs de suivi de l'amélioration de la prise en compte du développement durable au fil des années. Ces indicateurs intègreront les nouveaux critères listés dans la loi sur la transition énergétique et seront partagés à la fois par les élus et par les services.

Ville de
Montauban

Mairie de Montaban
coordonnées